



COMMUNE DE JOSNES

PRET DE MATERIEL(S) COMMUNAL

Par délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2018, Le Maire de Josnes autorise le prêt à titre gratuit de matériels biens mobiliers (tables et chaises) de la commune, sous condition du versement d'une caution d'un montant de 200 euros par chèque bancaire. (hors Barnums).

Entre : Le Maire de la Commune de Josnes Place de la Mairie 41370 Josnes 02.54.87.40.18 mairie-de-josnes@orange.fr www.mairiedejosnes.com	Et (2) : Nom : Prénom : Nom Association/ entreprise : Adresse : Téléphone :
Date d'emprunt :	Retour prévu le :
Désignation du matériel emprunté: - - - - - -	
Conditions d'utilisation : L'emprunteur s'engage à se servir des matériels municipaux désignés ci-dessus dans les conditions normales d'utilisation et de les restituer dans l'état dans lequel ils ont été mis à disposition par la commune.	
Versement de la caution : L'emprunteur s'engage contre le prêt de matériel à verser une caution d'un montant de 200 euros au moment de la demande de réservation.	
Etat du /des matériel(s) au moment de l'emprunt :	Etat du / des matériel(s) au retour de l'emprunt :
Observations :	

L'emprunteur :

Fait à Josnes, le

Le Maire

Le Représentant délégué